



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA)
Modification des membres associatifs

N°2026_086

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21, et ses articles L. 2221-1 à L. 2221-7, L. 2221-11 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-71 et R. 2221-95 à R. 2221-98

Vu la délibération en date du 12 juillet 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'une régie autonome destinée à la gestion du pôle culturel.

Vu la délibération en date du 18 octobre 2012, par laquelle ladite régie s'est vue dotée de statuts mentionnant l'administration par un conseil d'exploitation, dit CERCA ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 2014 modifiant la composition des membres et précisant que ladite régie est administrée par un conseil d'exploitation constitué de 17 membres : 9 élus désignés par le conseil municipal et 8 représentants des associations.

L'article 2 des statuts de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) indique que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Du fait de la démission de l'Association Festival International de la Bulle d'Or, membre associatif du Conseil d'exploitation de la régie culturelle autonome (CERCA) et, afin de respecter la composition du collège des membres associatifs, il convient de désigner un remplaçant.

Selon l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est indiqué que le Maire propose la candidature de l'association Festival Quais du Départ, en remplacement de l'Association Festival International de la Bulle d'Or, au sein du Conseil d'Exploitation de la régie culturelle autonome.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome a vu le dossier le 5 mai 2026.

La commission n°1 « Culture, sport, vie associative et communication » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que le vote a lieu à mains levées, par décision à l'unanimité
- DÉSIGNER l'association Festival Quais du Départ comme nouveau membre associatif du Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome, en remplacement de l'Association Festival International de la Bulle d'Or, démissionnaire dudit Conseil

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire